



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL**

**QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZIÈME
SÉANCE ORDINAIRE DU
19 OCTOBRE 2023, À 19 H 30, TENUE À LA
SALLE DU CAFÉ DÉLICES DE
L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

SONT PRÉSENTS

André Elliott
Président

Jocelyn Girard
Conseiller

Roger Dickey
Conseiller

Daniel Marchildon
Conseiller

Ariane Marquis-Vézina
Conseillère

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Caroline Chrétien, secrétaire-trésorière.

IL Y A QUORUM.

M. André Elliott préside la séance et M^{me} Caroline Chrétien agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, M. André Elliott, à 19 h 35



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

1. Adoption de l'ordre du jour

V-474-LV-2764

SUR PROPOSITION DE M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ROGER DICKEY, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2023;
3. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 19 octobre 2023;
4. Dépôt de la correspondance;
5. Contribution financière pour l'année 2023 pour l'entretien des chemins des Hérons et de la Presqu'île – Regroupement des propriétaires du lac Turgeon;
6. Adjudication de l'appel d'offres 2023-01 concernant la levée des ordures et du recyclage pour l'année 2024;
7. Adjudication de l'appel d'offres 2023-02 concernant le déneigement des escaliers et des entrées de l'édifice municipal de la Localité de Villebois pour l'hiver 2023-2024;
8. Approbation de la dépense accordée au budget pour la tenue de la fête de Noël des enfants;
9. Divers ;
 - 9.1. Approbation du rapport annuel de 2022 du service des incendies de Normétal;
10. Période de questions;
11. Clôture de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2023

V-474-LV-2765

SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY, DÛMENT APPUYÉE PAR M. JOCELYN GIRARD, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2023 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

3. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 19 octobre 2023

V-474-LV-2766

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les décaissements à effectuer, les comptes fournisseurs et les paies au 19 octobre 2023 de la Localité de Villebois pour un montant total de 81 399,37 \$ tel qu'il appert et étant plus amplement décrits à la liste au 19 octobre 2023

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Caroline Chrétien, secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer le paiement de ces factures.

Caroline Chrétien
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Dépôt du bordereau de correspondance

Les membres du conseil ont pris connaissance de la correspondance adressée au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Contribution financière pour l'année 2023 pour l'entretien des chemins des Hérons et de la Presqu'île – Regroupement des propriétaires du lac Turgeon

CONSIDÉRANT QUE lors de la préparation budgétaire 2023, les membres du conseil ont accordé une contribution financière de 2 290 \$ pour l'entretien des chemins des Hérons et de la Presqu'île pour un total de 3.8166 km à 600 \$ du kilomètre;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'entériner cette décision.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

V-474-LV-2767

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON DÛMENT APPUYÉE PAR M. JOCELYN GIRARD, IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER au Regroupement des propriétaires du lac Turgeon une aide financière n'excédant pas la somme de 600 \$/km pour l'entretien des chemins des Hérons et de la Presqu'île pour un total de 3.8166 km;

DE DEMANDER au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James de contribuer pour un montant égal à celui de la Localité;

QUE cette somme soit défrayée à même le code budgétaire 02-62100-974 pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. **Adjudication de l'appel d'offres 2023-01 concernant la levée des ordures et du recyclage pour l'année 2024**

CONSIDÉRANT QUE deux (2) offres de service ont été déposées pour le transport des matières résiduelles et recyclables des citoyens demeurant à l'ouest du pont P-00309 situé sur le chemin des Rangs 6 et 7 de Villebois, et que celle-ci est effective le 1^{er} janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) offres reçues étaient aux montants suivants :

- M. Gino Boucher offre fixe annuelle de 2 800 \$
- M. Léger Girard 75 \$ X 52 semaines = 3 900 \$ / année

CONSIDÉRANT QUE l'offre de M. Gino Boucher est la plus basse et qu'elle est conforme, il y a lieu d'accepter cette offre de services.

V-474-LV-2768

SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY, DÛMENT APPUYÉE PAR M. DANIEL MARCHILDON, IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'offre de service de M. Gino Boucher pour le transport des matières résiduelles et recyclables des citoyens demeurant à l'ouest du pont 00309 situé sur le chemin des Rangs 6 et 7 de la Localité de Villebois, au montant total de 2 800 \$ pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

7. **Adjudication de l'appel d'offres 2023-02 concernant le déneigement des escaliers et des entrées de l'édifice municipal de la Localité de Villebois pour l'hiver 2023-2024**

CONSIDÉRANT QU'une seule offre de services a été déposée concernant le déneigement des escaliers et des entrées de l'édifice municipal de la Localité de Villebois pour l'hiver 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE l'offre reçue est au montant suivant :

- **M. Gino Boucher** **offre fixe annuelle de 2 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE l'offre de M. Gino Boucher est la plus basse et qu'elle est conforme, il y a lieu d'accepter cette offre de services.

CONSIDÉRANT QUE si un bris sur le terrain est causé par les instruments de déneigement de l'entrepreneur, il devra en assumer la réparation au printemps;

V-474-LV-2769

SUR PROPOSITION DE M^{ME} ARIANE MARQUIS- ÉZINA DÛMENT APPUYÉE PAR M. ROGER DICKEY, IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'offre de service de M. Gino Boucher pour le déneigement des escaliers et des entrées de l'édifice municipal de la Localité de Villebois pour l'hiver 2023-2024 au montant de 2 000 \$ (incluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. **Approbation de la dépense accordée au budget pour la tenue de la fête de Noël des enfants**

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la Localité de Villebois organise une fête de Noël pour les enfants de moins de douze (12) ans;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conserver cette tradition encore cette année:

CONSIDÉRANT QUE M^{mes} Nathalie Simard et Caroline Chrétien se proposent pour organiser cette fête encore cette année et qu'elles se proposent pour trouver des commandites auprès des entreprises locales;

CONSIDÉRANT QU'il y a au budget de l'année 2023 un montant de 1 500 \$ affecté à l'organisation de cette activité.

V-474-LV-2770

SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la dépense de 1 500 \$ afin de tenir l'activité de la fête de Noël des enfants le samedi 9 décembre 2023 à 13 h;



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

QUE ce montant soit pris directement dans le compte de grand livre 02- 62100- 974 aide aux OBNL – projets spéciaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Divers

9.1. Approbation du rapport annuel de 2022 du service des incendies de Normétal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Normétal a demandé aux municipalités et localités qui font usage de leur services incendies de prendre connaissance et d'approuver, par résolution, le rapport annuel de l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Villebois fait partie des bénéficiaires des services incendies de la Municipalité de Normétal;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel de l'année 2022 a été distribué aux élus de la Localité de Villebois afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

V-474-LV-2771

SUR PROPOSITION DE M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA DÛMENT APPUYÉE PAR M. ROGER DICKEY, IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER le rapport annuel de l'année 2022 du Service incendie de la Municipalité de Normétal;

DE SIGNER ledit rapport afin de le faire parvenir à la direction générale de la Municipalité de Normétal accompagné d'une copie de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

10. Période de questions

Neuf (9) personnes ont assisté à la séance du conseil et les questions portaient sur les sujets suivants :

- Fête de Noël pour les aînés;
- Changement des drapeaux;
- Borne d'incendie dans le village;
- Vente du terrain de la rue de l'Église;
- Déneigement secteur lac Turgeon (explication des subventions).

11. Clôture de la séance

V-474-LV-2772

SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY, DÛMENT APPUYÉE
PAR M. JOCELYN GIRARD, IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 20 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL**

LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL EST SOUMIS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES, LEQUEL LE TRANSFÈRE AU CONSEIL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL À TITRE DE RAPPORT ET AFIN QUE TOUTES LES MESURES SOIENT PRISES POUR QUE LES RÈGLEMENTS ET RÉOLUTIONS REQUÉRANT L'APPROBATION DE CE DERNIER SOIENT APPROUVÉS, RATIFIÉS ET SANCTIONNÉS.

Président

Secrétaire

Madame Nancy Guyon
Directrice générale
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James